

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET:

Avenant au marché de traitement des déchets ménagers

Décision nº 17 04 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le vendredi sept avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents: Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Mesdames Béatrice Ellul, Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Monsieur Philippe Mineur par Madame Alexandra Russo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés: Messieurs Robert Nardelli, Bernard Martinez, Marc Leroy,

Madame Alexandra Russo a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que par délibération en date du 12 avril 2013, le marché de traitement des déchets ménagers a été attribué à Sud Est Assainissement, exploitant de l'UVE Sonitherm de Nice et qu'un appel d'offres a été lancé pour la passation d'un nouveau marché.

Toutefois, vu les délais incompressibles à respecter dans les modalités de mise en œuvre de cet appel d'offres, l'attribution du dit marché ne pourra être intervenir avant mai 2017.

Le président propose, donc, de passer un avenant pour prolonger le marché en cours pour la période du 1^{er} mai au 17 juin 2017.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré

Autorise le président à signer un avenant au marché de traitement des déchets ménagers passé avec l'entreprise Sud Est Assainissement, pour le prolonger jusqu'au 17 juin 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en exercice : 36

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Pour: 33 Contre: 0 Abstentions: 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170407-170403-DE

Accusé certifié exécutoire NUNE

Réception par le préfet 2004/2019

